

1. Riviera Finance SA et son autorité de surveillance

Riviera Finance SA est un gestionnaire de fortune indépendant avec son siège social à Vevey. Notre société propose principalement des services de gestion de fortune sur la base de mandats de gestion discrétionnaire. Les avoirs de sa clientèle sont systématiquement déposés auprès de banques ou de négociants en valeurs mobilières agréés.

Riviera Finance SA n'accepte aucun dépôt ouvert en ses comptes. Elle fournit également des conseils, notamment en matière financière, successorale, de prévoyance personnelle ou fiscale et effectue l'analyse de portefeuilles.

Coordonnées :

Nom	Riviera Finance SA
Adresse	Rue Jean-Jacques Rousseau 5
Code postal / Ville	1800 Vevey
Téléphone	021 925 89 89
E-mail	contact@rivierafinance.ch
Site internet	www.rivierafinance.ch
N° IDE	CHE-101.171.745
N° TVA	CHE 101.171 745

Riviera Finance SA est une filiale à plus de 75 % de la Caisse d'Épargne Riviera, société coopérative ayant son siège à Vevey.

Au titre de gestionnaire de fortune, Riviera Finance SA est enregistrée auprès de l'**AOOS – SOCIÉTÉ ANONYME SUISSE DE SURVEILLANCE**, (Rue Rousseau 30, 1201 Genève) et est également membre actif de l'**Association Suisse des Gestionnaires de fortune (ASG)**, l'association professionnelle des gestionnaires de fortune indépendants en Suisse.

Enfin, les relations avec notre société sont soumises au secret professionnel conformément à la loi sur les établissements financiers (LEFin).

2. Classification des clients

Afin de déterminer le niveau de protection requis pour les investisseurs, la législation (LSFin) prévoit de classer les clients en trois catégories :

- les « clients privés (non professionnels) » qui bénéficient du plus haut niveau de protection réglementaire ;
- les « clients professionnels » sont considérés comme disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour investir dans toutes les classes d'actifs et comme pouvant assumer financièrement les risques de placement liés au service financier concerné ;
- les « clients institutionnels » bénéficient du niveau de protection réglementaire le moins élevé.

Le niveau de protection réglementaire correspondant à ces catégories peut varier en fonction des connaissances du client et de son expérience en matière d'investissements.

Un changement de classification peut être demandé, par écrit par les clients qui souhaitent changer de catégorie pour celle offrant un niveau de protection réglementaire moins élevé (opting-out) ou, à l'inverse, plus élevé (opting-in). Une telle modification entraîne simultanément des changements dans l'offre de produits et la protection des investisseurs. Votre gestionnaire personnel vous renseignera volontiers au sujet des critères à remplir pour demander une telle modification.

Cas échéant, ce changement de classification devra ensuite être validé par la signature de notre formulaire « Classification de la clientèle selon la LSFin et LPCC » mis volontiers à disposition à votre demande.

3. Risques

Les transactions sur instruments financiers comportent des opportunités et des risques. Il est donc essentiel d'en comprendre la portée avant d'acheter ce type de produits.

Pour obtenir des informations sur les risques généralement associés aux instruments financiers, nous vous invitons à consulter la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » de l'Association suisse des banquiers (ASB). La brochure est disponible sur Internet à l'adresse : www.rivierafinance.ch/legal

Elle peut également vous être remise en format papier, à votre demande, par votre gestionnaire de fortune. De manière plus circonstanciée, votre gestionnaire personnel vous expliquera les risques généraux liés à l'instrument qu'il vous propose d'acquérir.

4. Instruments financiers entrant dans le champ d'application de la LSFIn

L'offre du marché prise en considération pour la sélection des instruments financiers qui vous sont proposés comprend principalement des produits de tiers. Dans le cadre de la gestion de fortune, les véhicules d'investissement suivants sont à la disposition des clients :

- Les titres de participation ;
- Les titres de créance (les valeurs mobilières qui ne sont pas des titres de participation) ;
- Les parts de placements collectifs de capitaux ;
- Les produits structurés ;
- Les produits dérivés.

La présente énumération pourrait être complétée par la désignation d'autres instruments financiers.

5. Coûts et frais

Chacun des clients de Riviera Finance SA peut obtenir des informations sur les coûts et les frais des services financiers proposés en consultant le document « Annexe II – honoraires de gestion » qui fait partie intégrante du contrat de mandat. Nous restons volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Il convient de relever que, dans le cadre de la gestion des avoirs qui lui sont confiés, le gestionnaire de fortune n'accepte aucune rémunération de tiers (sous forme de rétrocessions notamment).

6. Traitement des conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre du conseil en placement sur des transactions isolées, du conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille et de la gestion de fortune. Afin d'identifier les conflits d'intérêts et éviter qu'ils n'engendrent un désavantage pour le client, le gestionnaire a émis des directives internes et pris des mesures organisationnelles.

7. Organe de médiation

Votre satisfaction est notre préoccupation. En cas de différent, Riviera Finance SA mettra tout en œuvre pour trouver une solution à votre demande. Si, malgré les démarches entreprises, un accord concluant ne peut être trouvé, vous pouvez engager une procédure de médiation devant l'organe de médiation suivant :

Nom	OFS Ombud Finance Suisse
Adresse	10 rue du Conseil-Général
Code postal / Ville	1205 Genève
Téléphone	+41 22 808 04 51
E-mail	contact@ombudfinance.ch
Site internet	ombudfinance.ch

Version du 1er juin 2022

La version la plus récente peut être consultée à l'adresse www.rivierafinance.ch/legal